



RÉPONSE AU POSTULAT

Auteurs	Bernhard Erpen (suppl.), CVPO, Claude-Alain Schmidhalter, CVPO, Philipp Matthias Bregy et Aron Pfammatter (suppl.), CVPO
Objet	Places d'évitement supplémentaires pour accroître la sécurité au Simplon
Date	17.06 2011
Numéro	5.150

Après consultation de l'Office fédéral des routes (OFROU), nous pouvons vous répondre comme suit:

La charge globale de trafic sur l'axe du Simplon est faible pour une route nationale de troisième classe. Le trafic journalier annuel se monte en moyenne à 2'700 véhicules, dont 200 camions. La coexistence entre ces différents usagers de la route demande un peu de tolérance. La route du Simplon - d'une longueur totale de 42 km - comprend déjà des tronçons à 3 voies avec possibilité de dépasser sur environ 8 km, ainsi que des secteurs à 2 voies avec possibilité de dépasser sur environ 10 km. Sur environ 24 km, il est interdit de dépasser. Ces mesures sont suffisantes pour une route à trafic modéré.

Depuis 2011 jusqu'en 2014 d'importants travaux, qui génèrent durant toute la journée des temps d'attente pouvant aller jusqu'à un quart d'heure, sont effectués sur cet axe. Quelques fermetures nocturnes complètes sont également nécessaires, afin d'effectuer les travaux ordinaires. Ces dérangements inévitables peuvent être considérés comme acceptables.

Les travaux d'assainissement du tunnel du «Seelisberg» ne sont actuellement pas encore planifiés. L'OFROU a toutefois informé le Département des transports, de l'équipement et de l'environnement que pendant les travaux, une circulation sur deux voies serait pratiquement toujours possible et que le trafic de transit serait principalement dévié sur l'A4 via Brunnen.

En ce qui concerne la remise en état du tunnel du Gothard après l'achèvement des travaux du tunnel de base en 2018, la Confédération a déjà prévu différentes options de transfert et de déviation du trafic. La mesure principale concernant le transport de voitures sera constituée par la mise en place d'un système de chargement de celles-ci à travers le tunnel de faîte du Gothard. La fermeture hivernale de la route menant au col sera en outre raccourcie et la route sera réservée aux voitures de tourisme.

En ce qui concerne le transport de marchandises, la mesure principale consistera naturellement en la mise en place du ferroutage à travers le tunnel de base du Gothard (NLFA). Un système de goutte-à-goutte sera mis en place au San-Bernardino, afin d'utiliser cet axe au maximum. Jusqu'à maintenant, seules les grandes lignes stratégiques ont été mises en évidence. Les mesures techniques ne seront connues que dans quelques années.

Nous sommes d'avis que ces mesures ne suffisent pas et que la construction d'un deuxième tube sera nécessaire. L'utilisation du deuxième tube devra être réglementée conformément à la législation entrée en vigueur à la suite de l'acceptation de l'initiative des Alpes.

Le Conseil d'Etat a déjà transmis à l'OFROU les préoccupations des postulants. Il suivra attentivement l'évolution de la situation.

Le postulat est rejeté.

Lieu, Date Sion, le 5 mars 2012